

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Gille, Maron, Hédin, Beeuwsaert, Péron, Renard.
Mmes Bellu, Parmentier, Bellay.

ABSENTS : Mme Tribouillet (pouvoir à M. Daniel), M. Maugez (pouvoir à M. Beeuwsaert), M. Ferdoelle (pouvoir à M. Renard), Mme Dewulf (pouvoir à Mme Bellu), M. Boucher.

Secrétaire de séance : Madame Séverine BELLU

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 3.2024

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du Compte Financier Unique M57 2023.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	- 30 928,13 €
Recettes :	+ 36 711,87 €

Résultat 2023 :	+ 5 783,74 €
Résultats reportés en N-1 :	+ 142 203,11 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2023 de : 147 986,85 €

Section d'investissement :

Dépenses :	- 222 170,30 €
Recettes :	+ 169 277,77 €

Résultat 2023 :	- 52 892,53 €
Résultats reportés en N-1 :	+ 498 888,57 €

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2023 de : 445 996,04 €

Et un résultat de clôture de 593 982,89 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget Assainissement, monsieur Laurent DANIEL, maire, ne participant pas au vote.

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 COMMUNE

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du Compte Financier Unique M57 2023.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	- 355 837,10 €
Recettes :	+ 536 692,13 €

Résultat 2023 :	+ 180 855,03 €
Résultats reportés en N-1 :	+ 429 119,56 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2023 de : + 609 974,59 €

Section d'investissement :

Dépenses :	- 175 318,11 €
Recettes :	+ 71 032,45 €

Résultat 2023 :	- 104 285,66 €
Résultats reportés en N-1 :	- 136 169,65 €

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2023 de : + 31 883,99 €

Et un résultat de clôture de 641 858,58 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget Commune, monsieur Laurent DANIEL, maire, ne participant pas au vote.

PRISE DE DÉCISION POUR CURAGE ET ÉVACUATION DES BOUES

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions concernant l'évacuation des boues de la station d'épuration. Une décision sera prise à la prochaine réunion de conseil municipal.

CHOIX DU PRESTATAIRE DE SERVICE POUR ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA STATION EN ATTENTE TRAVAUX

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions concernant l'entretien et la maintenance de la station d'épuration. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'étude de circulation réalisée dans la commune par un bureau d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance terminée à vingt-deux heures cinquante-cinq.

La secrétaire de séance,
Séverine BELLU

Le Maire,
Laurent DANIEL